



LOU JOURNAOU

Cérémonie du 19 mars

Samedi 19 mars a eu lieu la cérémonie commémorative de la fin des hostilités en Algérie, en présence d'Olivier DOUENCE, maire de la commune et de Jean-Pierre Bordenave, président de l'association des anciens combattants.

Après le dépôt d'une gerbe et la minute de silence, Olivier DOUENCE, dans la lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants, a rappelé que si les accords d'Évian signés le 18 mars 1962 prévoient un cessez-le-feu immédiat pour le lendemain, la paix n'était pas encore là et que des bouleversements douloureux, des drames et des cycles de représailles étaient encore à venir, en particulier pour les harkis et les soldats membres de formations supplétives. Pour les pieds-noirs, ce fut l'exil, l'abandon d'une terre aimée, puis l'indifférence voire le mépris sur une terre qui les a mal accueillis.

Les mémoires de la guerre d'Algérie sont douloureuses, mais précieuses, et nous devons porter un regard lucide sur les blessures du passé.

La cérémonie s'est achevée à la mairie par un vin d'honneur offert par la municipalité



Protégeons la forêt

Les départements du Sud de la Nouvelle Aquitaine sont classés à haut risque pour les feux de forêt, avec plus de **1 500** départs de feux et environ **1 600** hectares de bois brûlés chaque année.

Or il convient de se rendre compte que 85 % des départs de feux ont une **origine humaine**, soit par malveillance, soit par négligence, soit surtout par défaut de prévoyance.

De nombreux incendies pourraient être évités par le simple respect de mesures de prévention, et l'une de ces mesures est le **débroussaillage** dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

Principe général : Pour les terrains situés en bordure de forêt, l'obligation de débroussailler s'applique sur 50 m aux abords des habitations.

Qui doit débroussailler ? Le débroussaillage incombe au propriétaire de la construction, sans tenir compte des limites de propriété. Le débroussaillage doit être effectué, y compris sur les terrains voisins, après en avoir informé les propriétaires qui ne peuvent s'y opposer.

Et enfin, une règle désormais absolue à respecter toute l'année :

l'interdiction de brûler les déchets de jardin, quels qu'ils soient.

Pour info : La prochaine messe à Pompéjac aura lieu le 21 mai à 18 h 30

Principaux points évoqués

Syndicat d'électricité de Bernos : André L'AZOU est désigné membre titulaire de ce syndicat et remplace ainsi Olivier DOUENCE.

Acquisition gracieuse de la parcelle 396 section B aux Gillets appartenant à Mme ESPAGNET. Cette parcelle de 180 m2 est destinée à accueillir un abribus au profit des enfants scolarisés. La délibération adoptée est destinée au SDEEG pour l'établissement de l'acte authentique d'acquisition.

Compte administratif 2021.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Exercice 2020		231 213,61	28 765,74		202 447,87
Exercice 2021	233 242,42	325 670,84	48 006,34	120 991,41	165 413,49
Restes à réaliser			3 152,82	16 772,75	13 619,93
Bilan					381 481,29

Remarque : Ce compte administratif fait ressortir un bilan très positif pour l'année 2021, mais qu'il convient de considérer avec une certaine prudence compte tenu des opérations importantes que la commune doit conduire dans les années à venir, concernant la maison des ombelles en particulier. N'oublions pas non plus que la principale ressource en propre de la commune lui vient du produit des coupes rases dans la forêt et que celles-ci n'ont lieu que tous les 5 à 6 ans, la prochaine étant prévue en 2026.

Vote des taxes. L'Etat ayant fixé une augmentation de 2,5 % des valeurs locatives des constructions, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux des taxes d'habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie à leur valeur de 2021.

Subventions aux associations de la commune :

APE (Association des Parents d'Élèves).....250 €
Anciens combattants.....150 €
Comité des fêtes.....250 €
Reflets d'argent.....200 €
Association de chasse.....150 €

FDAEC (Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Le Département a retenu le principe d'une subvention de 8 000 € pour la commune de Pompéjac dans le cadre du FDAEC 2022. Cette subvention représente 80 % du montant HT des travaux inscrits dans cette opération, qui doit en conséquence s'élever au minimum à 12 000 €.

Les travaux retenus concernent pour l'essentiel la salle des associations :

Remplacement des menuiseries (portes et impostes).....6 109,75 €
Installation d'une pompe à chaleur à la place des radiateurs existants..... 3 304,14 €
Remplacement du mobilier et des luminaires.....2 600,00 €

Budget primitif 2021

En fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011-Charges à caractère général	64 200,00	002-Excédent de fonct. reporté	323 642,03
012-Charges de personnel	89 200,00	013-Atténuation de charges	8 000,00
065-Charges gestion courante	101 310,00	73-Impôts et taxes	115 297,70
74- Intérêts d'emprunts	4 051,13	74-Dotations/subventions	64 000,00
22-Dépenses imprévues	19 000,00	75-Revenus des immeubles	24 000,00
23- Virement vers investissement	257 178,60		
Total	534 939,73	Total	534 939,73

En investissement :

Nous avons les opérations suivantes, en plus de celles prévues dans le cadre du FDAEC :

Plantation dans les parcelles 3 et 4.....15 538,62 €

Travaux de voirie11 000,00 €

Chauffage de la salle des fêtes (pompe à chaleur).....24 200,03 €

Maison des Ombelles.....41 484,70 €

Soit un total de : 92 223,35 €

À titre indicatif, l'opération Maison des Ombelles concerne les études de la programmiste, la réfection de la toiture et l'acte notarial pour obtenir l'usufruit de la maison.

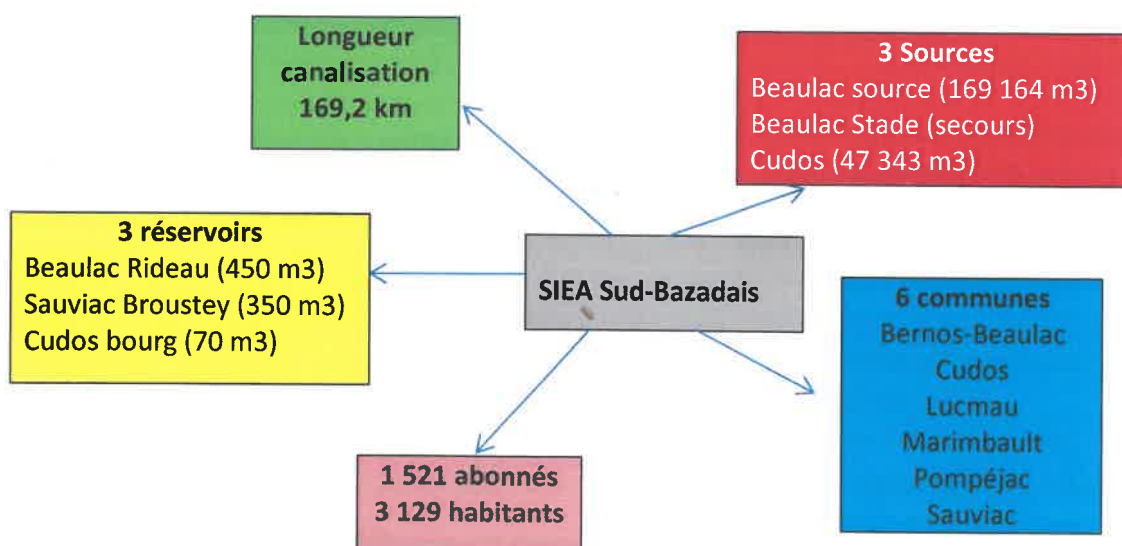
S'agissant des ressources, seule la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) a fait l'objet d'une demande auprès des services de l'État et concerne le chauffage de la salle des fêtes. Le montant attendu de cette subvention s'élève à 7 058 €, voir à ce sujet le journal de mars.

Le syndicat de l'eau du Sud-Bazadais

En plus d'appartenir à la Communauté du Sud Gironde, la commune de Pompéjac adhère depuis de nombreuses années à deux syndicats locaux, électricité et eaux.

Le syndicat intercommunal d'eau et assainissement du Sud Bazadais (SIEA), a son siège à Cudos et le président actuel est Bernard DAURIAN, adjoint à Cudos ;

Ce syndicat est compétent pour la production, le transport et la distribution d'eau potable. La gestion du service a été confiée par contrat de **délégation de service public** à la société **SUEZ** pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Ce mode de délégation est l'affermage, c'est-à-dire que le syndicat garde la maîtrise des investissements lourds liés aux ouvrages et l'exploitation est assurée par SUEZ.



Pour info : La consommation moyenne d'une personne est de 140 litres d'eau par jour, tout compris ;

Aire de poser Helico



La Préfecture de Gironde vient de faire connaître aux communes du département l'obligation pour chacune d'elles de posséder une aire homologuée de poser pour les hélicoptères. Cette obligation fait suite aux nombreuses interventions de la Sécurité Civile et de la Gendarmerie par ces moyens aériens : feux de forêts, évacuations sanitaires etc.

S'agissant de la commune de Pompéjac, la proposition qui va être adressée aux services de l'Etat sera d'utiliser à cet effet la table Mahaïa dont les dimensions correspondent parfaitement aux exigences de l'Aviation civile. Compte tenu des masses connues des hélicoptères employés par les différents organismes concernés, soit environ 2,2 tonnes pour le modèle AS 355, il conviendra juste de renforcer la table en y ajoutant la douzaine de pieds supplémentaires existants en réserve.

Et bien entendu la table va être déplacée vers le centre de l'espace entre le hangar technique et la bambouseraie et les employés communaux vont y peindre le symbole H réglementaire.

Les travaux sur la commune

Régénération des parcelles 3 et 4 de la forêt communale.

Ces parcelles viennent de faire l'objet d'un nettoyage à la landaise par l'employé communal, Denis MARTIN, au cours des dernières semaines.

La suite de l'opération a été confiée à la société ALLIANCE. Les travaux comprennent un labour en ligne à l'aide d'une charrue trisoc, suivi d'un disquage sur les lignes de plantation, et enfin la plantation proprement dite.



Petite variante par rapport aux plantations précédentes, des rangées de chênes sont prévues en bordure de la départementale 9 E4 vers Uzeste.

La pensée du mois

En automne, je récoltai toutes mes peines
Et les enterrai dans mon jardin.

Lorsque avril refleurit et que la terre
Et le printemps célébrèrent leurs noces,
Le jardin fut jonché de fleurs splendides
Et exceptionnelles.

Gibran KHALIL (peintre, poète, 1883-1931)

Adichats